



**Compte-rendu de la Commission plénière
de la
Commission locale d'information auprès du CEA
de Fontenay-aux-Roses**

7 décembre 2011 à 18 heures

Mairie de Montrouge

La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière, le mercredi 7 décembre 2011, à la Mairie de Montrouge.

La réunion est ouverte par M. Jean-Loup METTON, Maire de Montrouge, Conseiller général des Hauts-de-Seine, qui nous accueille.

Membres à voix délibérative :

Etaient présents :

- M. Claude ANDRES Représentant associatif - Association Environnement 92
- M. Alain BRZOSTOWSKI Représentant CGC du CEA/FAR
- M. Jean-François DUMAS Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Sud de Seine - Maire-Adjoint de Fontenay-aux-Roses
- M. Daniel HANNOTIAUX Représentant de l'association Ile-de-France environnement
- M. Stéphane JACQUOT Président de la CLI - Conseiller municipal de Châtillon – Conseiller communautaire de la Communauté de commune Châtillon – Montrouge
- M. Jean LAURENT Maire-Adjoint, Représentant de la Commune de Montrouge
- M. André VIRLON Représentant SPAE UNSA du CEA/FAR

Etaient absents excusés :

- M. Marc AMMERICH Représentant CFDT du CEA/FAR
- M. Eugène BELIN Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. Laurent BETEILLE Sénateur de l'Essonne - Maire de Brunoy
- Mme Véronique BANULS Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Maire-Adjointe de Bièvres
- M. Bernard BOULOC Sous-préfet d'Antony
- M. Daniel BREUILLER Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne - Maire d'Arcueil
- M. Frédéric BRUNET Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris/Hauts-de-Seine
- Mme Marianne BUHLER Maire-Adjoint, Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- M. Christian CAMBON Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
- M. Thierry CHARLES Direction de la sûreté des usines des laboratoires, de transports et des déchets - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- M. Gérard DURIEUX Représentant CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Pierre GALANAUD Chef de service Hôpital Bécclère

- M. Philippe GOUJON Député de Paris - Maire du 15ème arrondissement de Paris
- M. Alain GOURNAC Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq
- M. Thomas JOLY Conseiller général de l'Essonne - Vice-président de la
 Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-maire de Cachan - Vice-président de la
 Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- M. Joël LOISON Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy-
 Villacoublay
- M. Guy MALHERBE Député de l'Essonne
- M. Philippe PEMEZEC Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine -
 Maire du Plessis-Robinson
- M. Albert SAPORTA Président-Directeur général des Laboratoires Stallergènes
- M. Jean-Pierre SCHOSTECK Député des Hauts-de-Seine - Maire de Châtillon
- M. François TURLIN Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Yves VANDEVILLE Député des Yvelines
- M. François VAUGLIN Conseiller de Paris

Etaient absents :

- M. Ivan BOUCHIER Sous-préfet de L'Hay-les-Roses
- Mme Isabelle DEBRE Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
- M. Richard DELL'AGNOLA Député du Val de Marne - Maire de Thiais
- M. Jacques HARLAUT Maire-Adjoint de Vélizy-Villacoublay
- M. Hervé LAMBEL Représentant de l'association Paris-banlieue
 environnement
- M. Marc LIPINSKI Conseiller régional d'Ile-de-France

Membres à voix consultative:

Etaient présents :

- Mme Malgorzata TKATCHENKO Directeur du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Fabien SCHILZ Chef de la division d'Orléans – Autorité de
 Sûreté Nucléaire (ASN)
 représentant M. Bernard DOROSZCZUK, délégué
 territorial de Paris de l'Autorité de Sûreté Nucléaire
 (ASN)
- Mme Laurence BIBAL Inspectrice à la division d'Orléans de l'Autorité de Sûreté
 Nucléaire (ASN)

En outre, étaient également présents :

- M. Didier DELMONT Directeur-adjoint du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christian RICOUL Chef du Service de protection contre les rayonnements et
 de l'environnement du CEA/Fontenay-aux-Roses

- M. Bernard VIGNAU Chef de programme Assainissement/Démantèlement de Saclay et Fontenay-aux-Roses, Direction de l'Assainissement et du démantèlement des installations nucléaires (DADN)
- Mme Cécile POYAU Chef de la Cellule de sûreté nucléaire, de contrôle des matières, de contrôle des transports et de la qualité du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christophe PERRIN Responsable de la communication du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christian POLO Directeur de l'environnement et du développement durable – Conseil Général des Hauts-de-Seine
- M. Istvan KRISTOF Conseil général des Hauts-de-Seine, chargé de mission pour le site Internet de la CLI

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile GRANDCHAMP, Secrétaire générale de la CLI auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Ordre du jour :

L'ordre du jour était le suivant :

- I - Communication du président
- II - Approbation du Compte-rendu de la réunion plénière du 27 avril
- III - Discussion sur le Rapport d'activité 2010 de la CLI-FAR
- IV - Débat sur le Bilan Budgétaire 2011
- V - Orientations budgétaires 2012
- VI - Exposés du groupe de travail « Information et gouvernance » et du groupe de travail « Sciences et technologie »
- VII – Retour d'expérience du séminaire du 12 octobre 2011
- VIII - Présentations, par le CEA de Fontenay-aux-Roses :
 - * point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement
 - * présentation des incidents déclarés par le CEA depuis le 27 avril dernier
- IX - Points divers

La réunion est ouverte par M. Stéphane JACQUOT, Président de la Commission Locale d'Information.

I - Communication du président

(M. Stéphane Jacquot)

Le Président pose une question sur le PPI : Plan Particulier d'Intervention. Ce Plan n'est plus d'actualité. En fonction de l'évolution du site, la question se pose de l'existence ou non d'une réactualisation. La décision dépend de l'ASN et de la Préfecture.

M. Fabien SHILZ (ASN) informe qu'il s'agira soit d'une mise à jour, soit d'une abrogation du PPI. Le CEA doit envoyer à l'ASN début 2012 une mise à jour de son plan d'urgence interne (PUI). Après expertise des différents scénarios d'accidents, l'ASN se positionnera sur la nécessité de maintenir ou non le PPI autour du centre CEA de Fontenay-aux-Roses. La décision devrait intervenir fin 2012.

En cas d'abrogation du PPI, le site reste couvert par les mesures liées au Plan d'Urgence Interne (PUI) établi par le CEA.

II - Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 27 avril 2011

(M. Stéphane Jacquot)

Le président propose l'approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 27 avril 2011.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

III - Discussion sur le rapport d'activité 2010 de la CLI

(M. Stéphane Jacquot)

Le projet de rapport d'activité sur l'année 2010 est porté à la connaissance des membres de la CLI. Ceux-ci n'ont pas d'observation particulière sur le document qui leur a été transmis.

IV - Débat sur le bilan budgétaire 2011

(M. Stéphane Jacquot)

En 2011, l'attribution budgétaire du Conseil général s'est élevée à 25 000 euros.

Elle a concerné : le fonctionnement général de la CLI (organisation des deux réunions plénières et des deux réunions de bureau) ; l'activité des deux groupes de travail ; ainsi que l'adhésion à l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information

Outre l'activité générale, les réalisations de 2011 sont principalement : l'organisation du séminaire d'information, le mercredi 12 octobre 2011, la diffusion du dépliant de présentation de la CLI, le fonctionnement du site internet.

V - Orientations budgétaires 2012

(M. Stéphane Jacquot)

Le projet de budget de la CLI pour 2012 se situe à un montant de 20 000 euros. Cette somme se décompose en deux provenances : 15 000 euros venant du Conseil général ; 5 000 euros venant d'une demande de subvention de 5 000 euros qui sera soumise à l'ASN pour l'année 2012, comme cela a été fait pour l'année 2011.

Les projets de l'année 2012 sont de plusieurs ordres. Ils concernent le fonctionnement général de la CLI : organisation des réunions plénières ; activité des groupes de travail. Ils concernent également la réalisation d'un audit technique demandé par les membres du bureau, ayant pour objet de souligner les points de vigilance concernant le fonctionnement de l'opération d'assainissement-démantèlement des INB de Fontenay-aux-Roses, sur lesquels la CLI aurait besoin d'avoir une attention particulière. Cet audit peut évoquer également des suggestions en matière de mesures ou/et d'actions supplémentaires à mettre en place ou à développer.

VI – Exposé de l'activité des deux groupes de travail "Sciences et Technologies" et « Information et Gouvernance »

(M. Jean-François Dumas et M. Jean Laurent)

Les deux groupes de travail se sont réunis ensemble, le 16 novembre. Plusieurs points ont été examinés.

a) compte-rendu résumé, de la réunion du 16 novembre

Examen de la réponse faite par le CEA à la lettre de M. Jacquot

La réponse faite par le CEA à la lettre de M. Jacquot apporte des éléments d'informations. Sur la question des rejets dans le réseau d'assainissement, la Ville de Fontenay-aux-Roses a posé une question, récemment, au CEA, sur ce thème - et a reçu une réponse claire, précise et suffisante dans les trois jours. Ceci n'a pas été le cas dans la réponse à la CLI. Ainsi, la CLI se pose la question du relationnel entre les responsables du CEA, les institutionnels, et la Commission Locale d'Information.

Egalement, la CLI sollicite du CEA des détails plus approfondis sur la question du coût du démantèlement.

L'accident de Centraco : ses conséquences pour l'évacuation et le traitement des déchets du démantèlement des INB du CEA/FAR ?

Plusieurs personnes présentes posent la question des conséquences de l'accident de Centraco (explosion d'un four de fusion, à Marcoule) sur l'opération d'évacuation des fûts. Cet accident (septembre dernier) engendrera-t-il du retard dans l'opération de démantèlement Aladin ? Et dans l'évacuation des déchets entreposés sur le site et destinés à être dirigés vers Centraco ?

La prolongation des délais pour le démantèlement des INB du CEA FAR nécessite-t-elle une enquête publique ?

La question a été posée à l'ASN, par mail, quelques jours avant la réunion. La réponse est positive.

En effet, l'ASN a demandé au CEA de déposer - au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2015 - un dossier de demande de modification des décrets de démantèlement des INB du CEA/FAR en application de **l'article 31 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007**.

Et la prolongation des échéances de fin de démantèlement constitue une modification notable du dossier initial ; elle nécessite ainsi **une nouvelle présentation en enquête publique**.

Examen du rapport d'information sur la sûreté nucléaire et la radioprotection du CEA de Fontenay-aux-Roses – Année 2010.

Le rapport 2010 est examiné.

Plusieurs personnes présentes soulignent le fait que ce rapport 2010 est plus explicite et plus compréhensible que le rapport 2009.

La question de l'évacuation des fûts reste sensible.

Sur ce sujet, les membres de la CLI sollicitent le CEA pour que des éléments sur ce sujet soient portés à la connaissance de la CLI, en réunion plénière le 7 décembre prochain.

La CLI s'interroge et voudrait obtenir des chiffres fiables sur :

- le nombre de fûts entreposés annuellement - leur contenu - et le lieu d'entreposage (quel bâtiment) ;
- le nombre de fûts évacués annuellement ;
- éventuellement leur destination.

Y a-t-il une amélioration dans la situation d'évacuation des fûts ?

Lors de cette réunion, M. Jean-François DUMAS a posé les questions suivantes :

- page 3 : gestion du démantèlement de la chaîne Petrus. Nous sollicitons des informations complémentaires.

Et M. André VIRLON intervient également ; il indique que, au sujet de la chaîne Petrus, il y a une différence entre ce que dit le Magazine « Bioactif » «...la phase assainissement est terminée... ». Et ce que le CEA nous avait indiqué, lors de la dernière réunion plénière, c'est que cette phase n'était pas terminée. Qu'en est-il exactement ?

- page 18 : tableau « autorisation réglementaire ». Il est mentionné des références à la législation de 1988 (arrêté du 30 mars). L'arrêté a-t-il été réactualisé ?

- pages 27-28-29 : entre le rapport 2009 et le rapport 2010, il apparaît une nouvelle rubrique des DEEE (Déchets des équipements électriques et électroniques). Quelle est la raison de cette apparition ? Lien avec l'application de la loi sur les D3E ? -Le traitement séparé de ce type de déchets entraînera-t-il des délais supplémentaires pour leur évacuation ?

- page 29 : ligne n°5 : n'apparaissait pas dans le rapport 2009. Qu'en est-il ?

Quelle intervention pour des études-expertises, sur quel budget ? Propositions des GT

Au sujet des mesures. Qui les fait ? C'est le CEA - ou plutôt le SPRE (Service de Protection contre les Rayonnements et pour l'environnement).

Ces mesures sont effectuées dans de bonnes conditions, et de façon objective. Il n'y a pas de besoins complémentaires en la matière.

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP précise que l'enveloppe budgétaire qui peut être consacrée est de l'ordre de 10 000 à 15 000 euros. Cette somme, gérée par le Département est alors soumise au code des Marchés Publics, et donc ouvert à la concurrence (française - et, si on le souhaite, européenne).

M. Jean-François DUMAS : propose une étude assez générale.

Cette étude aurait un cahier des charges qui porterait sur un diagnostic de l'opération d'assainissement - démantèlement, et indiquerait à la CLI les points sur lesquels il est nécessaire de porter attention, d'être plus particulièrement vigilant.

Il faut donc identifier un organisme qui rédigera le cahier des charges pour cette étude, puis un organisme (différent du premier) qui effectuera l'étude.

M. Jean LAURENT précise qu'il faudra confier au prestataire retenu les documents officiels, à savoir le Rapport d'Activité, la lettre de l'environnement, et d'autres informations éventuellement qui peuvent contribuer à la bonne réalisation de l'étude.

M. Claude ANDRES : indique qu'il est important, dans l'intérêt de Fontenay-aux-Roses et de ses habitants, de centrer cette étude sur le démantèlement.

M. Daniel HANNOTIAUX pose la question de la destination des déchets.

M. Christophe PERRIN précise que les déchets HA-VA (Haute Activité - Vie Longue) pourraient, à terme, aller à Bures (dans la Meuse). En attendant ils vont en entreposage à Marcoule ou à Cadarache.

C'est l'ANDRA (Agence Nationale des Déchets Radioactifs) qui gère les filières de traitement des déchets.

Événements significatifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection

Il y a eu en 2011, jusqu'au 27 avril, trois incidents de niveau zéro et un incident de niveau 1. Le secrétariat de la CLI a été destinataire des fax envoyés par le CEA à ces occasions.

L'événement de niveau 1 a été porté à la connaissance des membres de la CLI par mail et sur le site Internet.

M. Claude ANDRES demande à ce que les informations circulent, même s'il s'agit des événements de niveau zéro. Mme Marie-Odile GRANDCHAMP en prend note et l'information circulera désormais par mail, à partir du secrétariat, auprès de tous les membres.

b) échanges entre la CLI et le CEA, sur les questions posées :

M. Stéphane JACQUOT pose la question de la circulation de l'information entre le CEA et la CLI-FAR (courrier ou mail).

Mme Malgorzata TKATCHENKO précise que tout le possible est fait pour que l'information circule au mieux entre le CEA et la CLI. La différence de délai entre les réponses fournies à la ville de Fontenay-aux-Roses et celles fournies à la CLI s'explique par le nombre et la nature des questions posées par la CLI. Dans un cas il n'y avait qu'une question et dans l'autre six, dont certaines demandant de rassembler des éléments techniques. D'autre part, à la CLI demandait au CEA de répondre dans un délai de trois mois, qui a été tenu. Elle ajoute que bien entendu, le mail peut être utilisé pour fluidifier des échanges.

M. Jean-François DUMAS a plusieurs questions à poser au CEA, suite à la réunion des groupes de travail :

- a) Quel est le coût de l'opération assainissement-démantèlement (opération ALADIN) ? Mme le Ministre de l'écologie a parlé de 240 Millions d'euros. Aujourd'hui, nous n'avons pas de chiffre clair.

Réponse de Mme Malgorzata TKATCHENKO : pour le projet ALADIN, ce n'est pas le centre CEA de Fontenay qui est en charge des aspects budgétaires. Ce budget provient du fonds dédié civil, géré au niveau du CEA par la DEN (Direction de l'Energie Nucléaire).

- b) Quelles sont les incidences de l'accident de Centraco (explosion d'un four) sur l'opération ALADIN ? va-t'il engendrer du retard ?

Réponse de M. Didier DELMONT : le CEA de Fontenay-aux-Roses envoie peu de déchets à Centraco. Et ce sont uniquement des déchets d'incinération. Il n'y a donc pratiquement pas d'incidence sur l'avancement de l'opération ALADIN.

- c) La revue « Bioactif » contient des informations sur le démantèlement de la cuve « Petrus ». Il y aurait quelques erreurs ou approximations ?

Réponse de M. Didier DELMONT : effectivement, une légère erreur s'est glissée dans la revue. La chaîne Petrus est encore en phase d'assainissement-démantèlement (et non démantèlement seul). En 2010, la vidange de la cuve B a été réalisée ; en 2011 a commencé la phase « assainissement –démantèlement » proprement dite.

- d) M. Jean-François DUMAS souligne les progrès rédactionnels du rapport « Transparence et sécurité nucléaire » de 2010, vers une lisibilité plus accessible aux non spécialistes. Il pose la question : qu'en est-il de l'arrêté sur les effluents de 1988 ? N'y-a-t-il pas de législation plus récente ?

Réponse de M. Didier DELMONT : il n'y a pas aujourd'hui de texte plus récent réglementant les rejets du CEA de Fontenay-aux-Roses. Ce sont donc toujours les arrêtés de 1988 qui s'appliquent. Cependant, à la demande de l'ASN, le CEA doit déposer un dossier fin 2012, sur ce sujet, afin de proposer une actualisation de ce règlement.

- e) Question de M. André VIRLON : y aura-t-il une actualisation dans la revue « Bioactif » ?
f) Par ailleurs, pourrait-on connaître de façon plus précise les délais pour l'assainissement, le vidage et la décontamination de la Chaîne Petrus ?

Réponse de M. Didier Delmont : pour Bio'Actif la réponse est oui. Pour les délais, la réponse figure dans la présentation faite ce jour (cf point VIII a).

- g) M. Jean-François DUMAS pose la question des DEEE, mentionnés dans le rapport « Transparence et sécurité nucléaire- 2010 ». Ces déchets ne figuraient pas dans le rapport 2009.

Réponse de M. Didier DELMONT : en effet, ces déchets sont actuellement entreposés. Il n'existe pas encore de filière de traitement les concernant. Mais cela représente des petites quantités.

h) M. Jean-François DUMAS pose la question des déchets : « solvants tritiés », qui n'apparaissent pas non plus dans le rapport précédent.

Réponse de M. Didier DELMONT : ces déchets sont arrivés sur Fontenay-aux-Roses sur réquisition préfectorale dans le cadre d'une mission de service public. Ils sont à Fontenay-aux-Roses depuis environ 20 ans.

i) Question de M. Jean LAURENT : peut-on envisager des procédures d'évacuation qui soient plus rapides ?

Réponse de Mme Malgorzata TKATCHENKO : il est un fait que les transports de fûts de déchets sont très contrôlés – et cela prend du temps. Depuis plusieurs années, les filières d'évacuation donnaient la priorité au site de Grenoble ; son opération de démantèlement étant finie aujourd'hui, l'effort d'évacuation est tourné maintenant vers Fontenay-aux-Roses. Nous pouvons penser que les opérations de transport et d'évacuation seront plus rapides à l'avenir. Ce qui a déjà été le cas en 2011 par rapport à 2010.

Complément de réponse de M. Didier DELMONT : LE CEA de Fontenay-aux-Roses doit s'inscrire dans les quotas d'évacuation inscrits par l'ANDRA. Nous sommes ainsi tributaires, dans les filières aval de traitement, de la capacité de la plate-forme de traitement.

VII - Retour sur le Séminaire d'Information du 12 octobre 2011

(M. Jean Laurent)

M. Jean LAURENT indique que ce Séminaire a été une réussite, même s'il y a eu un nombre modeste de participants (45 environ), ce qui n'est pas surprenant, compte-tenu du thème plutôt pointu. Les interventions et intervenants ont été de haut niveau, les informations ont été très utiles, et l'organisation générale bonne.

L'idée est proposée d'organiser de nouveau un tel événement dans quelque temps.

M. Jean-François DUMAS propose de donner le maximum de diffusion à cette journée, et de donner aussi une bonne diffusion aux prochains événements.

VIII – Présentations, par le CEA de Fontenay-aux-Roses :

a) point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement

b) présentation des événements déclarés par le CEA depuis le 27 avril dernier

a) point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement

(Mme Malgorzata Tkatchenko)

Les informations concernant le point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement sont présentées à l'aide du fichier informatisé « power point » joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

Ce fichier peut également être consulté sur le site de la CLI-FAR : www.cli-far92.fr

Question posée par M. Stéphane JACQUOT à l'issue de la présentation : en ce qui concerne le planning d'assainissement-démantèlement de l'INB 166, le planning est-il stable ?

Réponse de Mme Malgorzata TKATCHENKO : oui, ainsi qu'inscrit dans les diapositives présentées. Mais il peut y avoir du retard en fonction des aléas de l'opération.

b) présentation des événements déclarés par le CEA depuis le 27 avril dernier
(Mme Cécile Poyau)

Les informations concernant les événements survenus sont présentées à l'aide du fichier informatisé « power point » joint en annexe 2 du présent compte-rendu.

Ce fichier peut également être consulté sur le site de la CLI-FAR : www.cli-far92.fr

En 2011, et depuis le 27 avril, il y a eu huit déclarations d'événements faites par le CEA. L'un d'entre eux a été classé au niveau 1. Les autres ont été classés au niveau 0.

Question posée par M. André VIRLON : peut-on avoir communication du rapport d'expertise concernant l'événement de niveau 1 ?

Réponse de M. Didier DELMONT : il s'agit de la rupture d'un anneau de levage d'un château de transfert soit par fatigue, soit par défaut de conception.

M. Claude ANDRES pose la question : il s'agit de mesures curatives que vous allez prendre. Mais y-a-t'il des mesures préventives ?

Mme Cécile POYAU indique que les mesures préventives existent.

M. Jean-François DUMAS et M. Stéphane JACQUOT réitèrent la demande de communication du rapport d'expertise.

M. Fabien SCHILZ, en tant que représentant de l'ASN, précise que, dans le cadre des dispositions prévues en matière de communication et d'accès aux informations par le public dans la loi TSN, la CLI ou toute personne du public peut solliciter ces informations et y avoir accès (*sous réserve éventuellement de la protection du secret industriel ou de la sécurité des installations*).

IX – Points divers

M. Jean LAURENT indique que l'étude-expertise à initier par la CLI constituera une contribution utile au bon fonctionnement de la CLI-FAR.

La séance est levée par le Président à 20 h 05.